

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2019	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 18 décembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET (arrivée à 19h05), Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER (arrivée à 19h35), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Sylvie CHEVALLIER
Mme Monique PAUTRÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, pouvoir à Jean-Yves MESNY
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Mme Sylvie BLANC
M. Bruno JAN, pouvoir à Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Suppression des plans d'alignement des routes départementales n° 107, 183, 318, et 959 sur le territoire intercommunal du Jovinien (CCJ)

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191220-URB_2019_104-DE

Objet : Suppression des plans d'alignement des routes départementales n° 107, 183, 318, et 959 sur le territoire intercommunal du Jovinien (CCJ)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération du Conseil municipal de Looze en date du 10 décembre 2018 visant à abroger le plan d'alignement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Verlin en date du 11 décembre 2018 visant à abroger le plan d'alignement,

Vu la délibération du Conseil municipal de Villecien en date du 29 novembre 2018 visant à abroger les plans d'alignement sur la commune,

Considérant l'accord de principe du Conseil Départemental du 17 mai 2019 sur la suppression du plan d'alignement de la route départementale n°183 concernant la commune de Looze,

Considérant l'accord de principe du Conseil Départemental du 12 juin 2019 sur la suppression des plans d'alignement des routes départementales n°107 et 318 concernant la commune de Verlin,

Considérant l'accord de principe du Conseil Départemental du 12 juin 2019 sur la suppression du plan d'alignement de la route départementale n°959 concernant la commune de Villecien,

Vu l'arrêté n° URB/05/2019 du Président de la Communauté de Communes du Jovinien en date du 1er Août 2019, portant prescription de l'enquête publique sur l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le projet d'abrogation de la Carte Communale de Chamvres et la suppression des plans d'alignement des routes départementales n°107, 183, 318 et 959 sur le territoire intercommunal du Jovinien (CCJ),

Considérant qu'aucune remarque n'a été émise au sujet de la suppression des plans d'alignement lors de l'enquête publique,

Vu l'exposé du président,

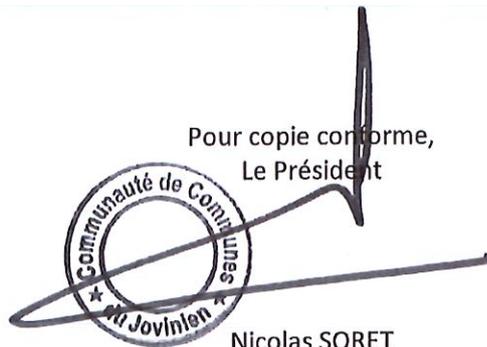
Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** au Département de l'Yonne de procéder à la suppression des plans d'alignement des routes départementales n°183 à Looze, n°959 à Villecien et n°107 et 318 à Verlin.

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191220-URB_2019_104-DE